

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : R-4038-2018

HYDRO-QUÉBEC, personne morale de droit public légalement constituée en vertu de la Loi sur Hydro-Québec (RLRQ. C. H-5) ayant son siège social au 75, René-Lévesque Ouest, dans les ville et district de Montréal, province de Québec

Demanderesse

CAHIER D'AUTORITÉS D'HYDRO-QUÉBEC
--

ONGLET

Décision finale et sur les frais de l'UMQ – *Demande de fixation des conditions d'installation d'une partie du réseau de distribution d'électricité d'Hydro-Québec dans la Ville de Terrebonne*, Régie de l'énergie, D-2013-166, dossier R-3841-2013, 9 octobre 2013.

1

Décision interlocutoire sur la compétence de la Régie en vertu de l'article 30 de la *Loi sur Hydro-Québec*, sur la demande d'ordonnance de traitement confidentiel du Distributeur et sur l'échéancier – *Demande de fixation des conditions d'implantation du réseau de distribution d'électricité d'Hydro-Québec dans la Ville de Rouyn-Noranda*, Régie de l'énergie, D-2014-166, dossier R-3895-204, 25 septembre 2014.

2

Décision finale – *Demande du Transporteur relative à la construction du nouveau poste Judith-Jasmin et à son alimentation*, Régie de l'énergie, D-2015-022, dossier R-3915-2014, 13 mars 2015.

3

Décision relative à la demande d'approbation provisoire de l'article 13.1.1 des Conditions de service d'électricité et aux demandes de paiement de frais associées aux séances de travail – *Demande relative à la modification des Conditions de service d'électricité et des frais afférents d'Hydro-Québec*, Régie de l'énergie, D-2016-118, dossier R-3964-2016, 22 juillet 2016.

4

Décision sur la demande de sursis d'exécution et de traitement confidentiel
– *Demande de révision de la décision D-2012-077 rendue dans le dossier R-3773-2011*, Régie de l'énergie, D-2012-141, dossier R-3815-2012, 25 octobre 2012.

5

Montréal, le 5 juin 2018

(S) Affaires juridiques Hydro-Québec

Affaires juridiques Hydro-Québec
(M^{es} Jean-Olivier Tremblay et Marion Barrault)